

L'objet inutile du mois : les gadgets à leds.

C'est encore l'été... Imaginez, vous rentrez de la plage, du sport, du travail. La journée a été d'une chaleur écrasante. Que diriez-vous d'une bonne douche verte ? Un rêve désormais accessible avec les pommeaux de douche qui s'illuminent et changent de couleur en fonction de la température : Verte quand l'eau est froide, bleue quand elle chauffe et rouge quand elle est brûlante !

Certains pommeaux de douche à LEDs proposent même 7 couleurs. Variante : le pommeau qui met de la couleur dans votre salle de bain avec ses 17 LEDs multicolores. Effet garanti !

On connaît déjà les guirlandes de Noël et les lampes dynamo à LEDs. Mais en fouillant un peu, on s'aperçoit qu'il existe une variété insoupçonnée d'objets à LEDs : fausses bougies, tableaux lumineux, casquettes, tee-shirts et lacets pour ne pas perdre vos amis en discothèque, verres à pieds lumineux, etc.

Ceux-là n'ont donc pas de filière de traitement dédiée. Autrement dit, ils ne sont pas recyclés, et par conséquent les LEDs qu'ils contiennent non plus.

Source : http://www.fne.asso.fr/fr/ces-objets-inutiles-qui-illuminent-votre-quotidien.html?cmp_id=37&news_id=12852&vID=1705

Summum de l'obsolescence programmée : l'iPhone 5

Avec l'iPhone 5, Apple, en mettant en vente un gadget dernier cri, impose à ses clients, partenaires et aux producteurs de produits dérivés, une nouvelle connectique. Le nouveau chargeur iPhone sera donc incompatible avec les 183 000 000 d'iPhone, 73 000 000 d'iPad et 275 000 000 d'iPod vendus dans le monde. Il en sera de même pour les stations d'accueil et chaînes hi-fi.

Apple n'en est pas à sa 1ère dans le chapitre de l'obsolescence programmée : iPod dont la durée de vie est limitée à celle de sa batterie indémontable (2001), impossibilité de mettre à jour les systèmes d'exploitation pour les modèles les plus anciens, pièces détachées qui changent à chaque génération...

Les amis de la Terre appellent les parlementaires et les sénateurs à mettre un terme à l'aberration environnementale et sociale de l'obsolescence programmée, en adoptant une loi pour allonger la durée garantie de 2 à 10 ans sur les biens de consommation, pour imposer aux producteurs de mettre sur le marché des produits réparables, et de garantir la mise à disposition des pièces détachées pour faciliter la réparation dans les 10 ans suivant l'achat d'un bien.

Source : *L'âge de faire*, oct. 2012, n°68, p.15

Bilan annuel qualité de l'air : toujours inquiétant

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE) vient de publier « le bilan 2011 de la qualité de l'air ». Le rapport souligne à nouveau « que près de 12 millions de français ont vécu dans des zones n'ayant pas respecté les valeurs limites annuelles relatives aux particules fines (PM10). »

Réactions de FNE :

Un problème sanitaire de plus en plus prégnant

Le rapport confirme des résultats sans évolution significative depuis les dernières années, et même la détérioration de la situation. En effet, si les émissions annuelles de dioxyde d'azote (NO2), gaz très irritant provoquant notamment asthme et problèmes pulmonaires, demeurent au même niveau, le nombre de villes dépassant la valeur limite annuelle ne cesse d'augmenter. Même constat pour les particules fines (PM 2,5 et 10), impliquées dans les pathologies respiratoires et cardio-vasculaires, dont une large partie provient en milieu urbain des véhicules Diesel. Pour José Cambou en charge des questions de santé environnement à FNE : « *Nous sommes face à un problème sanitaire dont nos responsables politiques, depuis les responsables nationaux jusqu'aux collectivités territoriales, doivent se saisir ; ils doivent prendre avec courage des mesures drastiques. Compte tenu des enjeux sanitaires, il faut agir prioritairement dans les zones urbaines là où se superposent à la fois le maximum de particules fines et d'oxydes d'azote. Dans ces zones, les effets sanitaires les plus forts sont la plupart du temps près des voies de circulation à fort trafic.* »

Un changement de comportements dans les transports s'impose

FNE avait récemment alerté sur les impacts potentiels de la diésélisation de notre parc routier et ses impacts sur la santé. Interdiction et rejet des véhicules les plus polluants ne sont pas la solution miracle. Les transports sont nécessaires à la vie économique pour le déplacement des personnes et des marchandises.

Pour concilier activité économique, protection de l'environnement et qualité de vie, il convient donc de se déplacer et transporter moins, mieux et autrement, en agissant aussi bien sur l'offre de transport et les types de mobilités proposées que sur la demande en transports et les comportements.

Pour Michel Dubromel, vice-président et responsable Transports et Mobilité à FNE « *Afin de réduire de façon significative les pollutions liées aux transports, il faut que les pouvoirs publics et les collectivités prennent des engagements politiques forts pour la mise en place d'offres de transports ayant moins d'impact sur l'environnement et prenant en compte les contraintes sociales* ».

Source : http://www.fne.asso.fr/fr/bilan-annuel-qualite-de-l-air-toujours-inquietant.html?cmp_id=33&news_id=12835&vID=1705

Sans machine fixe

Pas de lave-linge à la maison ? Depuis quelques mois vous pouvez vous rendre sur la www.machineduvoisin.fr . Après avoir cliqué sur Faire une lessive, indiquer la ville de résidence pour que s'affichent la liste des machines disponibles ainsi que l'adresse des voisins. Celui qui souhaite partager sa machine clique sur Ajouter votre machine. Une bonne idée de 4 étudiants d'une école de commerce de Lille.

Source : *L'âge de faire*, set. 2012, n°67, p.17

Cheval utilitaire dans les communes

En Bretagne, un réseau d'élus, de professionnels et d'associations démontre l'efficacité du cheval dans les services municipaux : Collecter des déchets, arroser les plantes, transporter les enfants et les touristes, nettoyer les plages... Pour en savoir+ :

http://lagedefaire-lejournal.fr/tout-savoir/articles-en-version-integrale/articles-du-numero-67/article/cheval_utilitaire

http://www.lagedefaire-lejournal.fr/telechargement/LIVRET_INFORMATION_cheval.pdf

Source : *L'âge de faire*, sept. 2012, n°67, p.18